

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 24
En exercice : 27
Qui ont pris part à la
Délibération : 26

Date de la convocation :

19/11/2025

Date d'affichage :

19/11/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES**

Séance du 3 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.

Secrétaire : Hugues LAVOGIEZ

Présents : Laurent DENIS - Barbara BODART- Didier VANDAELE - Sandrine LORIO - Hugues LAVOGIEZ - Sophie WAROT - Anthony BARBIER - Marjory DELAVAL - Douglas VERSCHEURE - Sandrine DEMAUDE - Antoine TUSO - Monique VALENTIN - Jérôme LEBOUCHER - Nathalie MAEGHT - Patrick POTEL - Sabrina LOOTVOET - Nicolas CHOCHOY - Estelle FOSSETTE - Laurent BRICHE - Annick CROQUELOIS - Ludovic COCQUEMPOT - Jean-Bernard BONDUELLE - Alain MASSON - Estelle LECOFFRE

Absents : Gabin LORGNIER (pouvoir à Sophie WAROT) - Edith MERLIER (pouvoir à Marjory DELAVAL) - Anne GOMBERT

2025/46

OBJET DE LA DELIBERATION : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N1

Les crédits au chapitre 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, en dépenses d'investissement, n'étant pas suffisants afin d'honorer la facture relative au dépôt d'un dossier de permis de construire pour l'extension du « club-house » du football, il convient de procéder ainsi :

Dépenses d'investissement : Chapitre 20 2031 – Frais d'études : + 4 200.00 €

Chapitre 21 2128 – Autres agencements et aménagements de terrains : - 4 200.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le mouvement de crédits proposés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.
Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Hugues LAVOGIEZ



Le Maire,
Laurent DENIS

